

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.075

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 JUIN 2003

DATE D'AFFICHAGE

20 JUIN 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjointes,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DURAND
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

ABSENTS-EXCUSES : M. MOST, M. MERLE, Melle LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ALIENATION DE L'IMMEUBLE SITUE 61 BD DE L'ETANG

VOTE : UNANIMITE

L'immeuble sis 61 Boulevard de l'Etang cadastré AV n° 641 est inoccupé et un certain nombre de personnes ont fait part de leur souhait d'acquérir cet immeuble.

L'avis du service des Domaines, sollicité par courrier du 4 mars 2003, fait ressortir la valeur de l'immeuble à 56 500,00 euros.

Devant faire face à trois demandes d'acquisition, la ville a communiqué le prix des Domaines et a demandé aux acquéreurs potentiels de faire une offre de prix.

Il est aujourd'hui proposé d'aliéner l'immeuble sis 61 Boulevard de l'Etang au prix de 65 000,00 euros à Madame PIVERT Sylvie demeurant 98 avenue Lieutenant Colonel Tourtet 17110 Saint Georges de Didonne, qui a fait la meilleure offre de prix.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis du service des Domaines,
- Vu les propositions d'acquisitions,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'aliéner au prix de 65 000,00 euros à Madame PIVERT Sylvie demeurant 98 avenue Lieutenant Colonel Tourtet 17110 ST GEORGES DE DIDONNE, l'immeuble sis 61 Boulevard de l'Etang cadastré section AV n° 641,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les actes authentiques à intervenir,

- de désigner Maître DENAT, notaire à Royan sis 4 avenue de Pontaillac, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS